

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA CORREZE  
ARRONDISSEMENT DE TULLE - CANTON DE CORREZE  
COMMUNE DE CORREZE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil onze, le 24 février à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. BARBAZANGE François, Maire, comme suite à convocation en date du 16 février 2011.

Présents : MM. BARBAZANGE, FONTANILLE, CHEZE, VANT, PESCHEL, SALAGNAC, GORSE, DIZIER, MARTINIE, BONNET

MMES MONS, BARBAZANGES, DE AZEVEDO, DUMONT.

Absent : M. LABBAT a donné procuration à MME DUMONT

MME DUMONT a été élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 13 décembre 2010 est adopté à l'unanimité.

1°) **OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 DE LA COMMUNE.**

*Rapporteur : Monsieur FONTANILLE*

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. FONTANILLE, adopte par 12 voix pour et 3 abstentions (MME DE AZEVEDO, MM. MARTINIE, BONNET) le compte de gestion 2010 du Receveur Municipal et par 7 voix pour et 7 abstentions (MM. MARTINIE, GORSE, PESCHEL, SALAGNAC, DIZIER, BONNET et MME DE AZEVEDO) le Compte Administratif 2010 de la Commune, dont les résultats sont les suivants :

**Section de Fonctionnement :**

- Excédent au 31/12/2009 :	228 099.01 €
- Recettes :	1 096 217.25 €
- Dépenses :	830 107.06 €
EXCEDENT TOTAL :	494 209.20 €

**Section d'Investissement :**

- Déficit au 31/12/2009 :	- 328 700.49 €
- Recettes :	689 741.74 €
- Dépenses :	634 010.32 €
DEFICIT TOTAL :	- 272 969.07 €

**Résultat de clôture global :**

EXCEDENT :	221 240.13 €
------------	--------------

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2010 statuant sur l'affectation de résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants :

**Pour mémoire :**

- Résultat de Fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditer)	228 099.01 €
- Résultat d'Investissement antérieur reporté	- 328 700.49 €

**Solde d'exécution de la section d'Investissement au 31/12/2010 :**

- Solde d'exécution de l'exercice	55 731.42 €
- Solde d'exécution cumulé	- 272 969.07 €

**Restes à réaliser au 31/12/2010 :**

- Dépenses d'Investissement	460 787.39 €
- Recettes d'Investissement	265 540.47 €

**Besoin de financement de la section d'Investissement au 31/12/2010 :**

- Rappel du solde d'exécution cumulé	- 272 969.07 €
- Rappel du solde des restes à réaliser	- 195 246.92 €

- Besoin de financement total	- 468 215.99 €
<b>Résultats de Fonctionnement à affecter</b>	
- Résultat de l'exercice	266 110.19 €
- Résultat antérieur	228 099.01 €
- Total à affecter	494 209.20 €

Décide d'affecter avec 11 voix pour et 4 abstentions (MM. MARTINIE, BONNET, GORSE et MME DE AZEVEDO), le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

**Affectation :**

- Couverture du besoin de financement de la section d'Investissement (crédit du compte 1068 sur B.P. 2011)	468 215.99 €
- Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter au B.P. 2010 ligne 002 (report à nouveau créditeur)	25 993.21 €
<b>TOTAL</b>	<b>494 209.20 €</b>

**2°) OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 DU SERVICE DE L'EAU.**

*Rapporteur : Monsieur FONTANILLE*

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. FONTANILLE, adopte à l'unanimité le compte de gestion 2010 du Receveur Municipal et avec 14 voix pour le Compte Administratif 2010 du service de l'Eau, dont les résultats sont les suivants :

**Section de Fonctionnement :**

- Excédent au 31/12/2009 :	86 027.06 €
- Recettes :	179 313.65 €
- Dépenses :	217 823.15 €
<b>EXCEDENT TOTAL :</b>	<b>47 517.56 €</b>

**Section d'Investissement :**

- Excédent au 31/12/2009 :	47 395.21 €
- Recettes :	62 918.60 €
- Dépenses :	104 514.02 €
<b>EXCEDENT TOTAL :</b>	<b>5 799.79 €</b>

**Résultat de clôture global :**

<b>EXCEDENT :</b>	<b>53 317.35 €</b>
-------------------	--------------------

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2010 statuant sur l'affectation de résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants :

**Pour mémoire :**

- Résultat de Fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditer)	86 027.06 €
- Résultat d'Investissement antérieur reporté	47 395.21 €

**Solde d'exécution de la section d'Investissement au 31/12/2010 :**

- Solde d'exécution de l'exercice	- 41 595.42 €
- Solde d'exécution cumulé	5 799.79 €

**Restes à réaliser au 31/12/2010 :**

- Dépenses d'Investissement	92 539.00 €
- Recettes d'Investissement	73 102.37 €

**Besoin de financement de la section d'Investissement au 31/12/2010 :**

- Rappel du solde d'exécution cumulé	5 799.79 €
- Rappel du solde des restes à réaliser	- 19 436.63 €
- Besoin de financement total	13 636.84 €

**Résultats de Fonctionnement à affecter**

- Résultat de l'exercice	- 38 509.50 €
- Résultat antérieur	86 027.06 €
- Total à affecter	47 517.56 €

Décide d'affecter à l'unanimité le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

**Affectation :**

- Couverture du besoin de financement de la section d'Investissement (crédit du compte 1068 sur B.P. 2011)	13 636.84 €
- Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter au B.P. 2011 ligne 002 (report à nouveau créditeur)	33 880.72 €
<b>TOTAL</b>	<b>47 517.56 €</b>

**3°) OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT.**

*Rapporteur : Monsieur FONTANILLE*

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. FONTANILLE, adopte à l'unanimité le compte de gestion 2010 du Receveur Municipal et avec 14 voix pour le Compte Administratif 2010 du service de l'Assainissement, dont les résultats sont les suivants :

**Section de Fonctionnement :**

- Excédent au 31/12/2009 :	164 003.02 €
- Recettes :	83 359.73 €
- Dépenses :	70 148.41 €
<b>EXCEDENT TOTAL :</b>	<b>177 214.34 €</b>

**Section d'Investissement :**

- Excédent au 31/12/2009 :	187 492.74 €
- Recettes :	155 551.26 €
- Dépenses :	237 984.06 €
<b>EXCEDENT TOTAL :</b>	<b>105 059.94 €</b>

**Résultat de clôture global :**

<b>EXCEDENT :</b>	<b>282 274.28 €</b>
-------------------	---------------------

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2010 statuant sur l'affectation de résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants :

**Pour mémoire :**

- Résultat de Fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditer)	164 003.02 €
- Résultat d'Investissement antérieur reporté	187 492.74 €

**Solde d'exécution de la section d'Investissement au 31/12/2010 :**

- Solde d'exécution de l'exercice	- 82 432.80 €
- Solde d'exécution cumulé	105 059.94 €

**Restes à réaliser au 31/12/2010 :**

- Dépenses d'Investissement	316 590.92 €
- Recettes d'Investissement	143 777.30 €

**Besoin de financement de la section d'Investissement au 31/12/2010 :**

- Rappel du solde d'exécution cumulé	105 059.94 €
- Rappel du solde des restes à réaliser	- 172 813.62 €
- Besoin de financement total	67 753.68 €

**Résultats de Fonctionnement à affecter**

- Résultat de l'exercice	13 211.32 €
- Résultat antérieur	164 003.02 €
- Total à affecter	177 214.34 €

Décide d'affecter à l'unanimité le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

**Affectation :**

- Couverture du besoin de financement de la section d'Investissement (crédit du compte 1068 sur B.P. 2011)	67 753.68 €
--	-------------

- Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter  
au B.P. 2011 ligne 002 (report à nouveau créateur)

TOTAL 109 460.66 €  
177 214.34 €

4°) **OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 DU CAMPING.**

*Rapporteur : Monsieur FONTANILLE*

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. FONTANILLE, adopte à l'unanimité le compte de gestion 2010 du Receveur Municipal et avec 14 voix pour le Compte Administratif 2010 du Camping, dont les résultats sont les suivants :

**Section de Fonctionnement :**

- Excédent au 31/12/2009	13 524.78 €
- Recettes :	15 796.57 €
- Dépenses :	17 632.58 €
EXCEDENT TOTAL :	11 688.77 €

**Section d'Investissement :**

- Déficit au 31/12/2009 :	- 9 223.25 €
- Recettes :	25 757.47 €
- Dépenses :	10 884.89 €
EXCEDENT TOTAL :	5 649.33 €

**Résultat de clôture global :**

EXCEDENT : 17 338.10 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2010 statuant sur l'affectation de résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants :

**Pour mémoire :**

- Résultat de Fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditer)	13 524.78 €
- Résultat d'Investissement antérieur reporté	- 9 223.25 €

**Solde d'exécution de la section d'Investissement au 31/12/2010 :**

- Solde d'exécution de l'exercice	14 872.58 €
- Solde d'exécution cumulé	5 649.33 €

**Restes à réaliser au 31/12/2010 :**

- Dépenses d'Investissement	1 500.00 €
- Recettes d'Investissement	/

**Besoin de financement de la section d'Investissement au 31/12/2010 :**

- Rappel du solde d'exécution cumulé	5 649.33 €
- Rappel du solde des restes à réaliser	- 1 500.00 €
- Besoin de financement total	/

**Résultats de Fonctionnement à affecter**

- Résultat de l'exercice	- 1836.01 €
- Résultat antérieur	13 524.78 €
- Total à affecter	11 688.77 €

Décide à l'unanimité, d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

**Affectation :**

- Couverture du besoin de financement de la section d'Investissement (crédit du compte 1068 sur B.P. 2011)	/
- Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter au B.P. 2011 ligne 002 (report à nouveau créateur)	11 688.77 €

TOTAL 11 688.77 €

5°) **OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 DU CIMETIERE.**

*Rapporteur : Monsieur FONTANILLE*

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. FONTANILLE, adopte à l'unanimité le compte de gestion 2010 du Receveur Municipal et avec 14 voix pour le Compte Administratif 2010 du Cimetière, dont les résultats sont les suivants :

**Section de Fonctionnement :**

- Excédent au 31/12/2009 :	873.46 €
- Recettes :	3 046.54 €
- Dépenses :	4 460.16 €
DEFICIT :	- 540.16 €

**Section d'Investissement :**

- Excédent au 31/12/2009 :	0.00 €
- Recettes :	13 323.97 €
- Dépenses :	8 112.72 €
EXCEDENT :	5 211.25 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2010 statuant sur l'affectation de résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants :

**Pour mémoire :**

- Résultat de Fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditer)	873.46 €
- Résultat d'Investissement antérieur reporté	0.00 €

**Solde d'exécution de la section d'Investissement au 31/12/2010 :**

- Solde d'exécution de l'exercice	5 211.25 €
- Solde d'exécution cumulé	5 211.25 €

**Restes à réaliser au 31/12/2010 :**

- Dépenses d'Investissement	0.00 €
- Recettes d'Investissement	0.00 €

**Besoin de financement de la section d'Investissement au 31/12/2010 :**

- Rappel du solde d'exécution cumulé	5 211.25 €
- Rappel du solde des restes à réaliser	0.00 €
- Besoin de financement total	0.00 €

**Résultats de Fonctionnement à affecter**

- Résultat de l'exercice	- 1413.62 €
- Résultat antérieur	873.46 €
- Total à affecter	- 540.16 €

Décide d'affecter à l'unanimité le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

**Affectation :**

- Couverture du besoin de financement de la section d'Investissement (crédit du compte 1068 sur B.P. 2011)	0.00 €
- Résultat de Fonctionnement à reporter au B.P. 2011 ligne 002	- 540.16 €

Monsieur MARTINIE regrette qu'il n'y ait qu'un seul agent habilité à effectuer les services funéraires.

Monsieur le Maire répond que les contraintes d'habilitation sont très strictes et que seul Monsieur SALAGNAC a accepté l'agrément.

Monsieur MARTINIE souhaite que Monsieur le Maire propose aux agents de réaliser uniquement des ouvertures de caveaux, de dalles et des creusements de fosses.

6°) **OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 DU LOTISSEMENT.**

*Rapporteur : Monsieur FONTANILLE*

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. FONTANILLE, adopte à l'unanimité le compte de gestion 2010 du Receveur Municipal et avec 14 voix pour le Compte Administratif 2010 du Lotissement, dont les résultats sont les suivants :

<b><u>Section de Fonctionnement :</u></b>	
- Excédent au 31/12/2009 :	3 024.80 €
- Recettes :	95 981.83 €
- Dépenses :	99 006.64 €
DEFICIT TOTAL :	- 0.01 €

<b><u>Section d'Investissement :</u></b>	
- Excédent au 31/12/2009 :	130 054.27 €
- Recettes :	99 006.64 €
- Dépenses :	95 981.83 €
EXCEDENT TOTAL :	133 079.08 €

<b><u>Résultat de clôture global :</u></b>	
EXCEDENT :	133 079.07 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2010 statuant sur l'affectation de résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants :

**Pour mémoire :**

- Résultat de Fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditer)	3 024.80 €
- Résultat d'Investissement antérieur reporté	130 054.27 €

**Solde d'exécution de la section d'Investissement au 31/12/2010 :**

- Solde d'exécution de l'exercice	3 024.81 €
- Solde d'exécution cumulé	133 079.08 €

**Restes à réaliser au 31/12/2010 :**

- Dépenses d'Investissement	/
- Recettes d'Investissement	/

**Besoin de financement de la section d'Investissement au 31/12/2010 :**

- Rappel du solde d'exécution cumulé	133 079.08 €
- Rappel du solde des restes à réaliser	0.00 €
- Besoin de financement total	0.00 €

**Résultats de Fonctionnement à affecter**

- Résultat de l'exercice	
	- 3 024.81 €
- Résultat antérieur	3 024.80 €
- Total à affecter	- 0.01 €

Décide d'affecter à l'unanimité le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

**Affectation :**

- Couverture du besoin de financement de la section d'Investissement (crédit du compte 1068 sur B.P. 2011)	0.00 €
- Résultat de Fonctionnement à reporter au B.P. 2011 ligne 002	- 0.01 €

**7°) OBJET : ALIMENTATION EN EAU POTABLE – INTERCONNEXION CORREZE / SARRAN.**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le dossier technique établi par la D.D.T. dans le cadre des travaux d'interconnexion CORREZE / SARRAN et propose le plan de financement suivant :

Montant des travaux : 90 000 € HT	
Subvention sollicitée auprès du Conseil Général (25 %)	22 500 €
Subvention sollicitée auprès de l'Etat (24 %)	21 600 €
Autofinancement de la Commune	45 900 €
TOTAL HT	90 000 €